

MAIRIE D'ANNAY-SOUS-LENS

Arrondissement de Lens

Annay, le 1^{er} juillet 2022



**PROCES VERBAL DE LA REUNION DE
CONSEIL MUNICIPAL D'ANNAY
DU 30 JUIN 2022**

Le Conseil Municipal s'est réuni le trente juin deux mille vingt-deux à dix-sept heures trente minutes au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents : M.M. TERLAT Yves- MOREN Michèle - DANCOISNE Albert -- BEAUCOURT Astrid - GAPENNE Marcel - HONORE Béatrice - DERISBOURG Alexandre - HOFFMANN Jean-Claude - DEMEYERE Martine - DRUELLE Claude - LABALETTE Dominique - SOLTYS Arlette - THUMERELLE Philippe - CHRISTMANN Chantal - ROBIDET Didier - DELATTRE Adélaïde - ECAILLET Michèle - CAMPEL Pascal -- SEWERYN Philippe - BIDAULT Bernard

Etaient excusés : MM. DUPAYAGE Angèle (procuration à Mme Michèle MOREN) -- FROISSART Pascal (procuration à M Alexandre DERISBOURG) - PRIEM Sonia (procuration à Mme Astrid BEAUCOURT) - TAILLEZ Louisette (procuration à M Pascal CAMPEL) - KUSNIREK David (procuration à M Bernard BIDAULT) - CORTES Arlette (procuration à M Philippe SEWERYN)

Étaient absents : MM. DELPIERRE Sandrine



La séance ouverte, Madame Adélaïde DELATTRE est désignée secrétaire de séance et fait l'appel.

Le procès-verbal de la séance du 15 avril 2022 a été adopté à la majorité (Votes contre : MM LABALETTE - CAMPEL - SEWERYN - BIDAULT - KUSNIREK - CORTES - TAILLEZ). M CAMPEL demande à ce que la phrase « les différents chiffrages ont toujours été communiqués à chaque étape du dossier » soit retirée, dans le point 10 du compte-rendu (Réalisation d'un emprunt avec la Caisse de Dépôts).

1) Convention de partenariat Commune-CALL : Marché intercommunal itinérant de la CALL « Le Panier LoCAL »

L'assemblée a autorisé, à l'unanimité, la signature de la convention de partenariat avec la CALL pour ce marché intercommunal itinérant qui fera étape sur notre commune le vendredi 22 juillet de 18h à 21h.

2) Cession de parcelles de terrains communaux rue du 11 Novembre

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, la cession des parcelles cadastrées AC1138 - AC775p - AC214p - AC955, d'une superficie de 770 m2 environ, sises 41 rue du 11 Novembre, à Monsieur et Madame ELLART,

au prix fixé par France Domaines, soit 42 644 € HT. Il a été précisé que les frais inhérents à ces cessions seraient portés à la charge des acquéreurs.

3) Création d'un Comité Social Territorial commun entre la Collectivité et le CCAS

L'assemblée a décidé, à l'unanimité, la création d'un comité social territorial (CST) commun compétent pour les agents de la commune et du CCAS, de fixer à 3 le nombre de représentants titulaires du personnel au CST avec un nombre égal de représentants suppléants ; le maintien du paritarisme numérique, en fixant le nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants titulaires et suppléants du personnel et d'autre part, le maintien du paritarisme de fonctionnement, par le recueil de l'avis des représentants du personnel, au même titre que celui des représentants de la collectivité. Enfin, l'assemblée a pris acte que l'élection du CAT se déroulera à l'urne le 8 décembre 2022, sous la forme d'un scrutin de listes présentées par les organisations syndicales, la désignation des membres titulaires du CST étant faite à la proportionnelle, avec attribution des restes à la plus forte moyenne.

4) Règlement intérieur applicable aux agents communaux et du CCAS

Le Conseil Municipal a entériné, à l'unanimité, la proposition de règlement intérieur applicable au personnel communal et du CCAS à compter de sa validation en séance, vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 28 juin 2022. Sur proposition de M BIDAULT, et concernant la liberté d'opinion, le mot « race » est supprimé (car il n'existe que la race humaine, dicit Monsieur le Maire).

5) Aide financière dans la cadre du Championnat de France de Tir à l'Arc

L'assemblée a décidé, à l'unanimité, d'accorder une aide exceptionnelle de 180 € par enfant à Monsieur et Madame LEMOINE - AMELOT dans le cadre de la participation de leurs enfants, Elio et Théa, aux Championnats de France de Tir à l'Arc qui se sont déroulés les 4 et 5 juin 2022 à Pont Rémy.

M DERISBOURG a informé des résultats de ces championnats ; Théa a fini Vice-Championne de France et Elio douzième dans sa catégorie, ce qui sont des résultats dont la commune est fière.

M SEWERYN a également fait remarquer que Elio était depuis 3 ans porte-drapeau.

6) Versement du solde de subventions 2022 aux associations annaysiennes

Le Conseil Municipal a validé à l'unanimité le versement du solde de subventions 2022 aux associations comme suit :

ASSOCIATION	MONTANT
Tarin des Aulnes	125,00 €
Amicale des Communaux	500,00€
Souvenir français	125,00€
Jardins d'Annay	200,00€
Mémoire et Racines	185,00€
Compagnie de l'Artois	750,00 €
Club de l'Amitié	130,00 €
Comité socio-culturel	125,00 €
Anciens combattants	80,00 €
APE Curie	100,00 €
Médailleurs du travail	220,00 €
Harmonie	2 000,00 €

7) Versement du solde de subventions 2022 aux associations sportives

Le Conseil Municipal a validé à l'unanimité le versement du solde de subventions 2022 aux associations sportives comme suit :

ASSOCIATION	MONTANT
Football Club Annaysien	3 000,00 €
Annay Disc Golf	175,00 €
Ayama	250,00€
Boxing Club Annay	375,00€
Cyclo Club	400,00€
Ideal Pétanque	450,00€

8) Cessions de parcelles de terrains - Matériaux Enrobés du Nord

L'assemblée a autorisé, à l'unanimité, la cession des parcelles AH206, AH208, AH210, AH212, AH214, AH216 et AH218, pour une superficie totale de 2 516 m², à la Société Matériaux Enrobés du Nord, au prix fixé par France Domaines, soit 2516 € HT. Il est précisé que ces parcelles sont situées en Zone N et que les frais inhérents à cette cession seront supportés par l'acquéreur.

M BIDAULT signale que l'autre parcelle qui intéresse MEN est cultivée actuellement par M HACCART. M le Maire l'informe qu'elle n'est pas au même tarif car elle est en zone de développement économique. Il confirme qu'il a aussi informé M HACCART et que MEN a différé, pour raison de tarif, l'acquisition de cette autre parcelle qui lui permettrait de créer un mur végétal pour limiter les nuisances aux riverains futurs de l'entreprise, à savoir les futures habitations du Bois des Mottes.

M le Maire confirme à M LABALETTE que les limites de propriété de MEN seront portées en amont du chemin d'Eldèvre qui sera rendu à la commune (car il avait en partie été privatisé pour que MEN accède au canal).

9) Décision modificative n°1 au Budget Primitif

Le Conseil Municipal a validé, à la majorité, les transferts détaillés ci-dessous :

Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre 011 Charges à caractère général

Article 61524 - Bois et Forêts +32 000,00 €

Article 6184 Versements à des organismes de formation +2 230,00 €

Chapitre 014 Atténuations de produits

Article 739115 Reversement article 55 de la loi SRU +7 720,00 €

Recettes :

Chapitre 74 Dotations, subventions et participations

Article 7411 Dotation forfaitaire +3 339,00 €

Article 74121 Dotation de solidarité rurale +24 494,00 €

Article 74127 Dotation nationale de péréquation -686,00 €

Chapitre 77 Produits exceptionnels

Article 7788 Dotation de solidarité rurale +14 803,00 €

Section d'Investissement

Dépenses :

Opération 16 - Complexe sportif et culturel

Article 2313 - Constructions +4 749 345,00 €

Recettes :

OPNI - Opération non individualisée

Chapitre 13 - Subventions d'investissement

Article 1321 - Etat et établissements nationaux 370 000,00 €

Article 1322 - Région 1 500 000,00 €

Article 1323 - Département +400 000,00 €

Article 1328 - Autres 231 322,00 €

Article 1341 - Dotation d'équipement des territoires ruraux 500 000,00 €

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés

Article 1641 Emprunt en euros 1 748 023,00 €

Votes pour : 19

M.M. TERLAT - MOREN (pouvoir de M DUPAYAGE) - DANCOISNE -- BEAUCOURT (pouvoir de M PRIEM) - GAPENNE - HONORE - DERISBOURG (pouvoir de M FROISSART) - HOFFMANN - DEMEYERE - DRUELLE - SOLTYS - THUMERELLE - CHRISTMANN- ROBIDET- DELATTRE - ECAILLET

Votes contre : 7

MM LABALETTE Dominique - CAMPEL Pascal (pouvoir de M TAILLEZ) - SEWERYN Philippe (pouvoir de M CORTES) - BIDAULT Bernard (pouvoir de M KUSNIREK)

M CAMPEL a expliqué le désaccord de son groupe à cette décision modificative du budget par le rapport des décisions prises par le Maire, en annexe du rapport préparatoire de Conseil Municipal. Il apparaît vraisemblablement des erreurs dans les engagements relatés pour la construction de salle de sport. Monsieur le Maire prend l'engagement d'envoyer très rapidement à chaque groupe le rectificatif des décisions rapportées ainsi que le budget réajusté de l'équipement sportif. Il informe que les négociations avec les entreprises suite à la circulaire Castex sur la phase construction de l'équipement ont engendré une augmentation de l'ordre de 10 % en moyenne (soit 372 078,63 € HT). Le budget prévisionnel réajusté sera également transmis.

10) Banquet des Aînés - Recrutement du personnel de service

L'assemblée a autorisé, à l'unanimité, le recrutement de 11 agents afin d'assurer le service dans le cadre du repas des aînés prévu le 2 octobre 2022.

11) Demande de subvention au Département du Pas de Calais - Parcours de Disc Golf

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, le dépôt d'une demande de subvention d'un montant de 5 541 € HT au Département du Pas de Calais pour l'implantation d'un nouveau parcours de Disc Golf qui sera composé de 12 corbeilles homologuées (contre 9 aujourd'hui).

M DERISBOURG a informé l'assemblée que notre parcours actuel était dorénavant référencé par le Département au Plan Départemental des Sites, Espaces et Itinéraires, ce qui permettait le dépôt de cette demande de subvention.

12) Désherbage des collections du Point Lecture Municipal

L'assemblée a autorisé, à l'unanimité, le déclassement des documents suivants : documents en mauvais état, au contenu obsolète, ne correspondant plus à la demande des usagers ou en exemplaires multiples. Elle a aussi autorisé la destruction des ouvrages en mauvais état, l'organisation d'une vente à des particuliers des documents désaffectés ou à procéder à des dons à des institutions ou associations à vocation culturelle, éducative, humanitaire, sociale ou de santé des documents invendus.

Tous les sujets étant épuisés,

La séance est levée à 18h30.

Yves TERLAT,
Maire